



⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑳ Numéro de dépôt : **91870143.4**

⑤① Int. Cl.⁵ : **E04B 2/74**

㉔ Date de dépôt : **13.09.91**

③① Priorité : **14.09.90 LU 87806**

④③ Date de publication de la demande :
18.03.92 Bulletin 92/12

⑧④ Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI NL SE

⑦① Demandeur : **QUICK LOCK PANEL S.A.**
Rue Victor Rauter 29-31
B-1070 Bruxelles (BE)

⑦② Inventeur : **Vande Velde, Luc**
Avenue des Hêtres Rouges, 53
B-1970 Wezembeek-Oppem (BE)

⑦④ Mandataire : **Van Malderen, Michel et al**
p.a. Office van Malderen avenue J.S. Bach
22/43
B-1080 Bruxelles (BE)

⑤④ **Assemblage de cloisons de séparation.**

⑤⑦ Assemblage de cloisons de séparation comportant des panneaux de séparation (1) orientables l'un par rapport à l'autre moyennant des organes de liaison (30) ? caractérisé en ce que chaque bord latéral (9, 11) des panneaux de séparation (1) est muni d'une entaille (13, 15) essentiellement parallèle au plan dudit panneau (1) et destinée à recevoir une partie correspondante de l'organe de liaison (30) ;
- l'organe de liaison (30) comporte une première partie essentiellement rigide (33) reliée par au moins une partie souple et flexible (31) à au moins une deuxième partie essentiellement rigide (35) chacune des parties essentiellement rigides (33, 35) étant destinée à être emboîtée dans l'entaille (13, 15) correspondante d'un panneau de séparation (1).

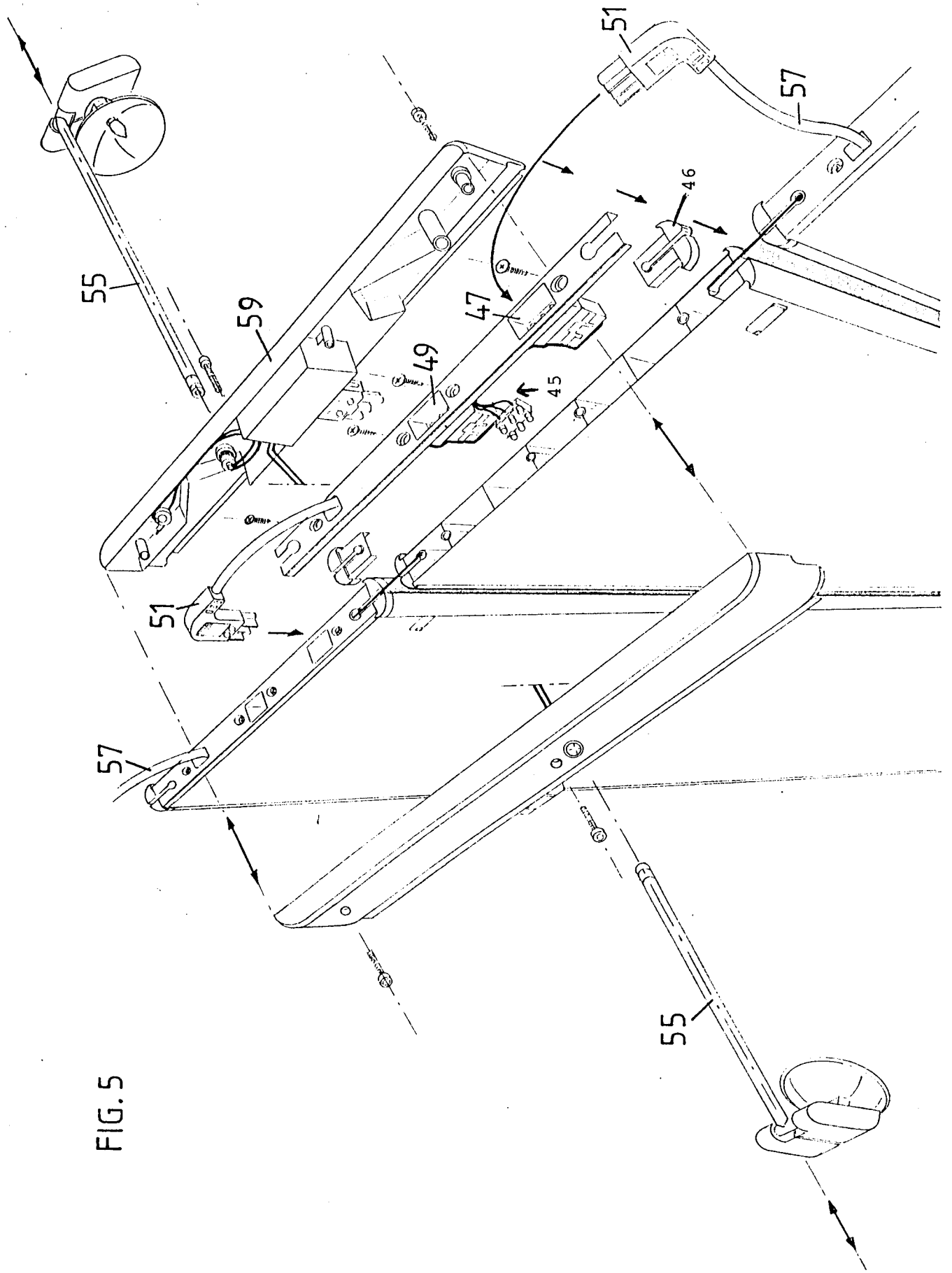


FIG. 5

Objet de l'invention

La présente invention est relative à un assemblage constituant des cloisons de séparation, notamment dans des bureaux, des espaces d'exposition... etc, assemblage comportant des panneaux de séparation, des moyens de liaison entre panneaux de séparation et éventuellement d'autres accessoires.

Etat de la technique

On connaît des cloisons de séparation comportant des panneaux de séparation reliés entre eux par des moyens de liaison rigides ou articulés. Les dispositifs sont généralement complexes et onéreux et exigent des temps de montage prolongés. En outre, l'agencement d'un câblage invisible pour l'éclairage ou autres est difficilement réalisable.

But de l'invention

Le but de la présente invention consiste à fournir un assemblage de cloisons de séparation orientables l'une par rapport à l'autre moyennant un organe de liaison simple et facile à assembler, et permettant un câblage invisible ou escamotable simple et rapide pour l'éclairage ou pour l'alimentation d'autres accessoires.

Eléments essentiels de l'invention

Conformément à l'invention, l'assemblage de cloisons de séparation comporte au moins deux panneaux de séparation dont chaque bord latéral est muni d'une entaille parallèle au plan dudit panneau et destinée à recevoir une partie correspondante de l'organe de liaison;
- au moins un organe de liaison comportant une première partie essentiellement rigide reliée par au moins une partie souple et flexible à au moins une deuxième partie essentiellement rigide destinée à être emboîtée dans l'entaille correspondante d'un panneau de séparation.

On constate aisément qu'un assemblage de cloisons de séparation conforme à l'invention permet un montage aisé et rapide par simple emboîtement des divers éléments.

Selon une forme d'exécution préférée l'organe de liaison comporte une partie flexible en matière synthétique coextrudée avec, des deux côtés opposés, au moins une partie essentiellement rigide en matière synthétique. L'organe de liaison peut s'étendre sur la hauteur du panneau de séparation ou sur une partie de celle-ci.

Le fait que l'organe de liaison comporte une partie souple et flexible disposée entre deux parties rigides permet d'obtenir un effet de charnière lorsque cet organe est monté entre deux panneaux.

Avantageusement, le fond de l'entaille pratiquée dans les bords latéraux des panneaux est enflé par rapport à l'entaille elle-même et l'une au moins des parties essentiellement rigide, comporte le long de son bord libre une moulure enflée destinée à se loger dans le fond de l'entaille.

De préférence, l'organe de liaison comporte une première partie essentiellement rigide munie le long de son bord libre d'une moulure enflée et une deuxième partie essentiellement rigide à surfaces essentiellement planes. Dans ce cas, l'organe de liaison peut être glissé par le haut avec sa moulure enflée dans l'entaille à fond enflé d'un panneau de séparation, tandis que l'autre partie dudit organe de liaison peut être introduite latéralement dans l'entaille latérale d'un autre panneau de séparation.

En vue d'encore améliorer l'assemblage, les lèvres de l'entaille latérale pratiquée dans les bords des panneaux notamment les lèvres de l'entaille recevant la partie essentiellement lisse de l'organe de liaison peuvent être serrées par un moyen adéquat de verrouillage connu en soi.

Selon une forme d'exécution particulièrement préférée, les panneaux de séparation consistent en des panneaux en matière synthétique extrudée. On obtient ainsi aisément des formes adaptées aux exigences de l'invention, notamment les entailles à fond enflé ... etc, ainsi que des panneaux et, de ce fait, des assemblages légers.

Le câblage électrique destiné à l'éclairage ou à l'alimentation d'autres accessoires peut être logé dans les panneaux ou dans des profilés de finition agencés sur le bord supérieur des panneaux par exemple et reliés entre eux par des moyens à broches et prises.

En vue du montage de cloisons de séparation ou analogue, l'organe de liaison peut être préalablement monté sur un bord latéral de panneau de séparation. Il suffit alors de réunir deux panneaux de séparation par emboîtement selon un déplacement dans le plan du panneau, de la partie essentiellement lisse dans l'entaille correspondante et éventuellement par serrage des lèvres de ladite entaille et d'agencer ensuite les profilés de finition équipés des câblages.

Brève description des figures

D'autres détails et avantages apparaîtront plus clairement à la lecture de la description qui suit, donnée à l'appui des dessins dans lesquels:

- la figure 1 est une vue en coupe transversale d'un panneau de séparation conforme à l'invention;
- la figure 2 représente une charnière conforme à l'invention;
- la figure 3 représente une autre variante de charnière;
- la figure 4 représente un détail d'exécution; et

– la figure 5 est une vue éclatée en perspective d'un assemblage de plusieurs panneaux avec le montage d'un câblage incorporé.

Dans les dessins, des repères de références identiques représentent des éléments identiques ou analogues.

Description de formes d'exécution préférées

Le panneau de séparation 1 conforme à l'invention consiste en un panneau extrudé muni de deux faces essentiellement planes 3, 5, éventuellement pourvues d'une décoration telle qu'une striure, reliées entre elles par des entretoises 7 disposées à intervalles réguliers.

Les deux extrémité latérales 9 et 11 du panneau 1 sont équipées d'une entaille 13 et 15 le long du panneau 1. Avantageusement le fond de chacune des ces entailles est enflé 17.

Selon une forme d'exécution préférée chacune des extrémités 9, 11 présente, sur l'une au moins des faces 3, 5 du panneau un bord en saillie 19 comportant une lèvre 21 qui s'étend essentiellement parallèlement au plan du panneau sur la longueur dudit panneau. Cette variante permet le montage d'accessoires tels que tablettes de présentation, luminaires ... etc, éventuellement à l'aide de moyens de fixation.

Elle permet également l'insertion de documents publicitaires, photographies ... etc.

L'organe de liaison flexible 30 représenté à la figure 2 comporte une partie essentiellement flexible 31 coextrudée avec, de chaque côté, une partie essentiellement rigide 33, 35. La partie rigide 33 comporte une extrémité libre à bord enflé 37 destinée à se loger dans l'entaille à fond enflé (13, 17; 15, 17) du panneau de séparation. Elle peut être introduite dans l'entaille correspondante par glissement longitudinal. Cet assemblage constitue un lien solide aisément et rapidement montable. L'autre partie essentiellement rigide 35 présente des surfaces essentiellement planes et peut, de ce fait, être introduite dans l'entaille 13 ou 15 correspondante du panneau par glissement selon une direction essentiellement perpendiculaire à la direction longitudinale du panneau.

Lors de l'utilisation de l'assemblage de cloison pour un espace d'exposition par exemple, la partie 33, 37 de la charnière peut être préalablement montée sur le panneau. Il suffit alors d'introduire la partie 35 dans l'entaille correspondante d'un autre panneau.

Il peut s'avérer avantageux de serrer les lèvres 13', 13'' et/ou 15', 15'' disposées de chaque côté de l'entaille correspondante 13, 15 par des moyens adéquats.

A la figure 3, on a représenté un organe de liaison conforme à l'invention, qui comporte plusieurs branches et qui permet, de ce fait, un agencement de pan-

neaux de séparation selon plusieurs directions.

A la figure 4, on a représenté, à titre d'exemple, un moyen de serrage des lèvres d'entaille. Il s'agit d'un agencement du type goupille verrouillable par lequel le moyen de liaison (30, 35) est traversé par une goupille 40 serrable à l'aide d'un excentrique 41 disposé sur la face opposée du panneau.

Comme on peut le voir à la figure 1, le panneau de séparation peut comporter des conduits tubulaires destinés au montage éventuel d'un profilé de finition comportant un câblage intégré.

La figure 5 décrit l'assemblage de plusieurs panneaux de séparation, ainsi que le placement d'accessoires. Le câblage électrique destiné à l'éclairage ou à l'alimentation de tels accessoires est de préférence logé dans des profilés de finition 45. Ces profilés 45 sont disposés sur la partie supérieure des panneaux de séparation dans laquelle ils s'emboîtent à l'aide d'éléments de solidarisation 46. Lesdits éléments de solidarisation 46 possèdent la forme exacte du profil de l'extrémité latérale 9 ou 11 du panneau concerné.

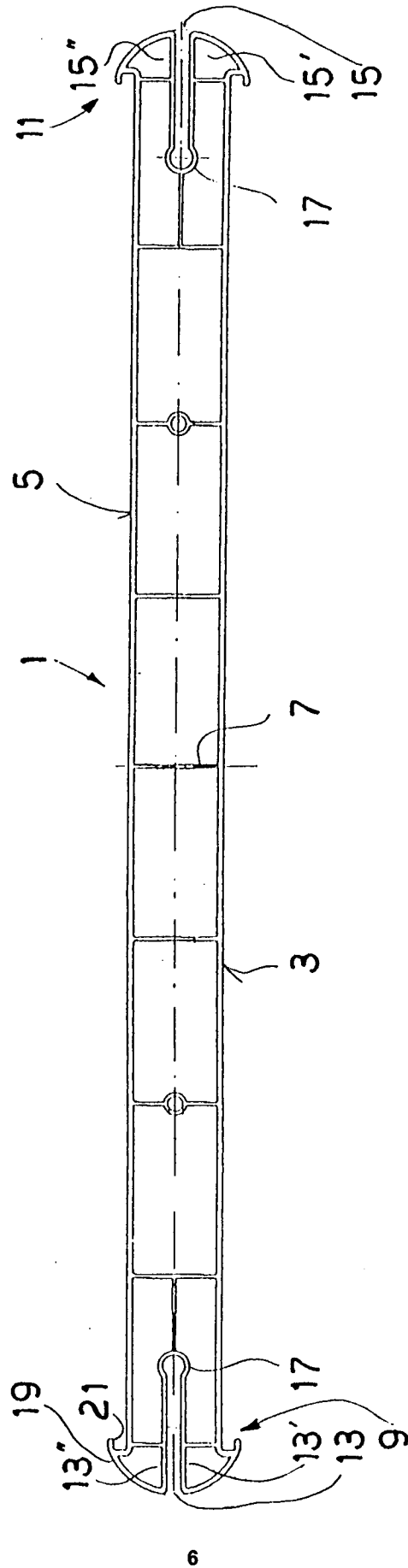
Le câblage d'un panneau à l'autre s'effectue à l'aide de broches de connection 51 reliées par un câble 57 à un panneau, et qui s'emboîtent dans des prises correspondantes du panneau adjacent. En outre, des prises supplémentaires 49 sont prévues pour l'alimentation d'éléments 59 qui supporteront directement les appareils auxiliaires 55 tels que les lampes...

Revendications

1. Assemblage de cloisons de séparation comportant des panneaux de séparation (1) orientables l'un par rapport à l'autre moyennant des organes de liaison (30) caractérisé en ce que chaque bord latéral (9, 11) des panneaux de séparation (1) est muni d'une entaille (13, 15) essentiellement parallèle au plan dudit panneau (1) et destinée à recevoir une partie correspondante de l'organe de liaison (30);
- l'organe de liaison (30) comporte une première partie essentiellement rigide (33) reliée par au moins une partie souple et flexible (31) à au moins une deuxième partie essentiellement rigide (35) chacune des parties essentiellement rigides (33, 35) étant destinée à être emboîtée dans l'entaille (13, 15) correspondante d'un panneau de séparation (1).
2. Assemblage selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'organe de liaison (30) comporte une partie flexible en matière synthétique coextrudée avec, des deux côtés opposés, au moins une partie essentiellement rigide (33, 35) en matière synthétique.

3. Assemblage selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que le panneau de séparation (1) consiste en un panneau extrudé notamment en matière synthétique, comportant deux faces (3, 5) opposées essentiellement planes reliées par des entretoises (7). 5
4. Assemblage selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que le fond (17) de l'entaille (13, 15) pratiquée dans les bords latéraux (9, 11) des panneaux (1) est enflé par rapport à l'entaille elle-même et l'une au moins des parties essentiellement rigide (33, 35) comporte le long de son bord libre une moulure enflée (37) destinée à se loger dans le fond (17) de l'entaille (13, 15). 10 15
5. Assemblage selon la revendication 4 caractérisé en ce que l'organe de liaison (30) comporte une première partie essentiellement rigide (33) munie le long de son bord libre d'une moulure enflée (37) et une deuxième partie essentiellement rigide (35) à surfaces essentiellement planes. 20
6. Assemblage selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que chacune des extrémités (9, 11) présente, sur l'une au moins des faces (3, 5) du panneau, un bord en saillie 19 comportant une lèvre (21) qui s'étend essentiellement parallèlement au plan du panneau (1) sur la longueur dudit panneau. 25 30
7. Assemblage selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce qu'un câblage électrique destiné à l'éclairage ou à l'alimentation d'autres accessoires est prévu entre les différents panneaux. 35
8. Assemblage selon la revendication 7 caractérisé en ce que le câblage électrique est logé dans des profilés (45) de finition agencés sur le bord supérieur des panneaux de séparation (1) et reliés entre eux par des broches (51) qui s'emboîtent dans des prises (47) du panneau adjacent. 40 45
9. Assemblage selon la revendication 8 caractérisé en ce que le profilé 45 de finition comporte des prises supplémentaires pour l'alimentation d'accessoires ou l'éclairage. 50

55



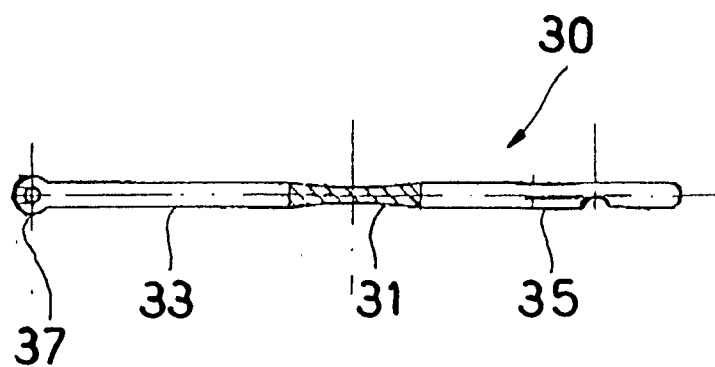


FIG. 2

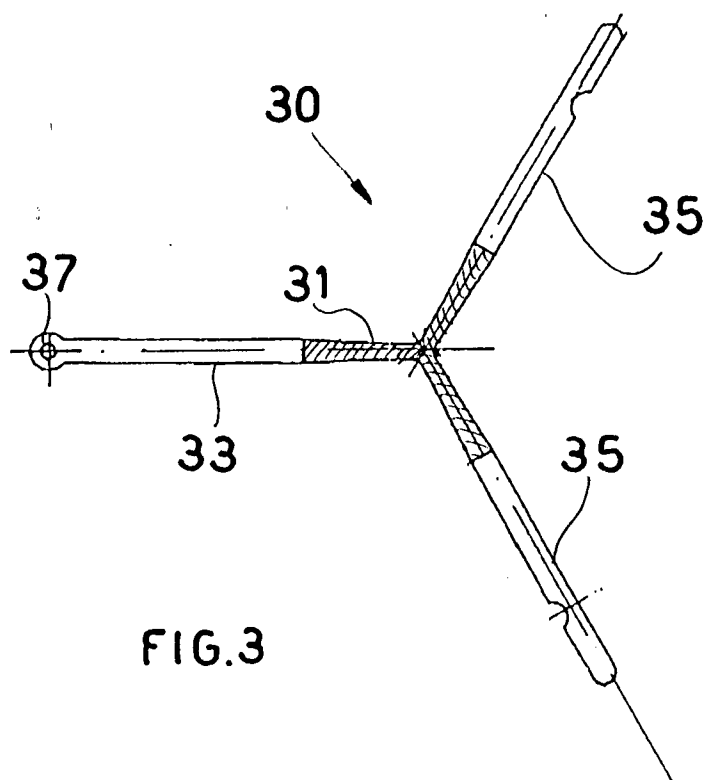


FIG. 3

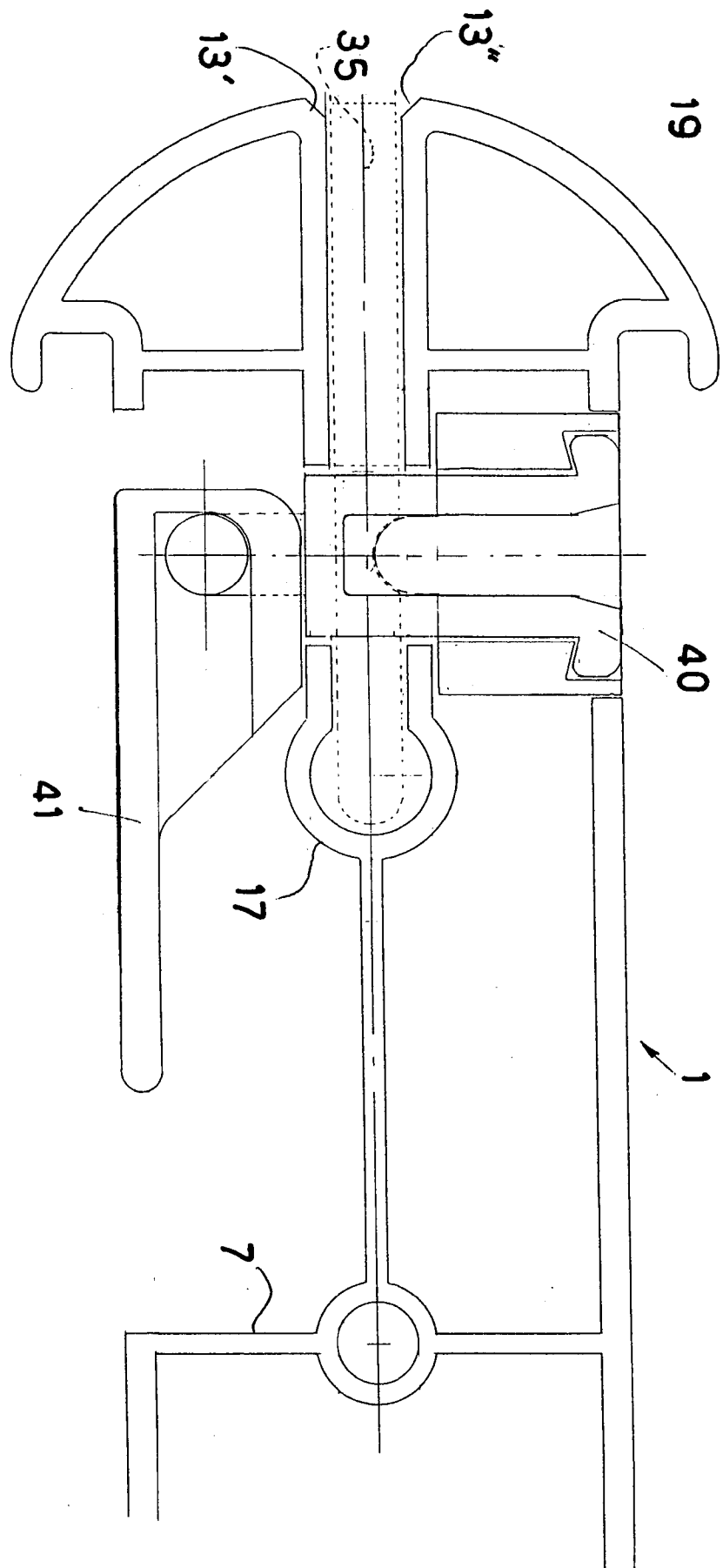


FIG. 4

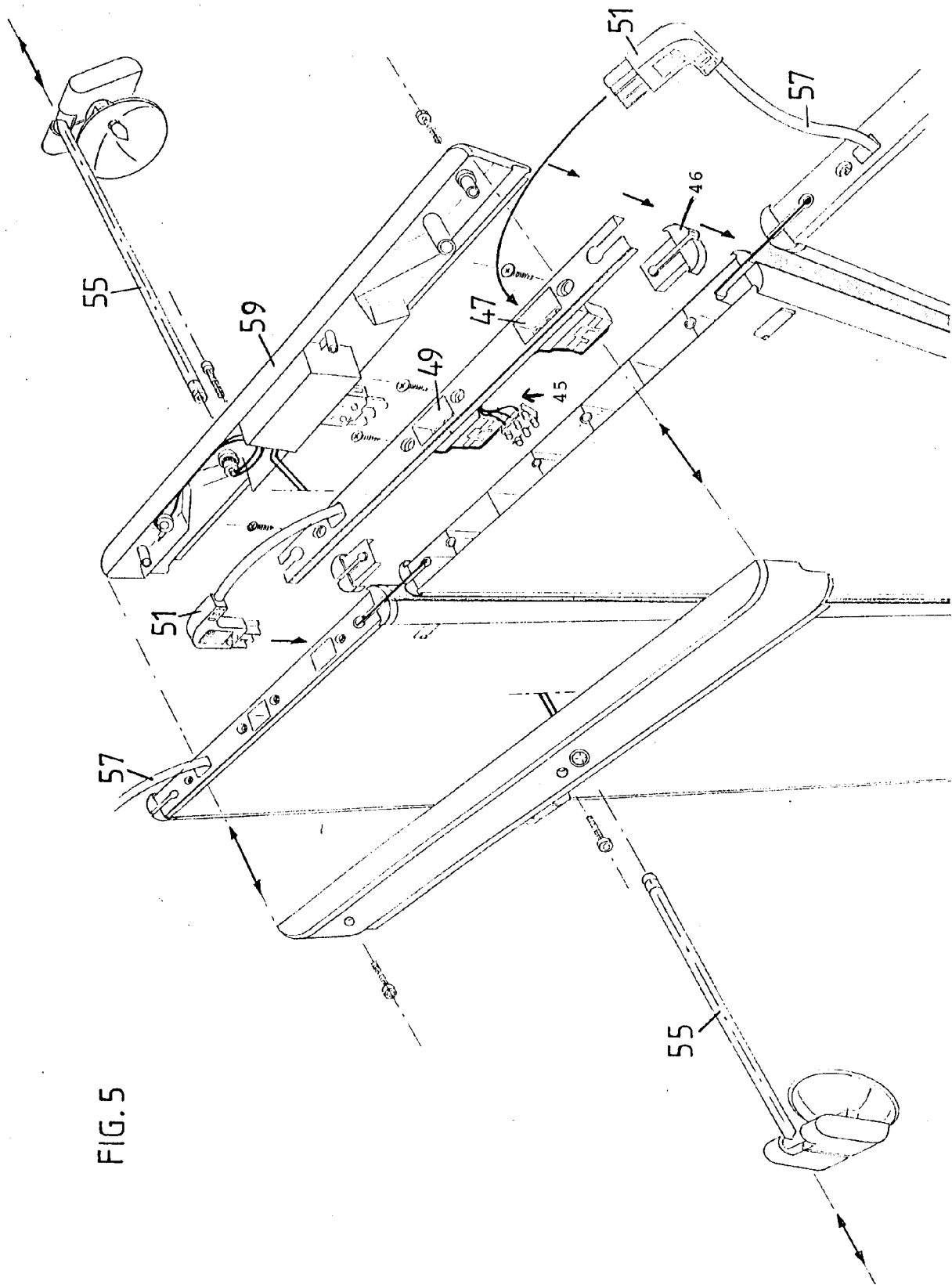


FIG. 5